



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

TGV

Question écrite n° 11995

Texte de la question

M Marc Reymann attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur l'urgence d'arrêter le tracé du TGV est-européen Paris-Strasbourg afin de ne pas retarder la mise en œuvre à partir de la capitale des institutions parlementaires de l'Europe d'un véritable réseau européen de trains à grande vitesse. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ce grand projet de TGV Strasbourg-Paris qui doit concourir également à renforcer les fonctions internationales de Strasbourg dans l'Europe rhénane sur le plan économique.

Texte de la réponse

Reponse. - Conformément aux instructions reçues des chefs d'Etat et de Gouvernement lors du sommet franco-allemand des 3 et 4 novembre 1988, le groupe de travail commun chargé d'étudier une liaison ferroviaire rapide entre Paris, l'Est de la France et le Sud-Ouest de l'Allemagne a remis ses conclusions fin janvier 1989 aux ministres chargés des transports des deux pays. Sur la base de celles-ci, et compte tenu des contraintes financières, de la nécessité d'assumer la meilleure desserte possible pour Strasbourg, et de l'intérêt de réaliser le raccordement le plus efficace entre les deux réseaux à grande vitesse français et allemand dans cette région, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer a confié à M Philippe Essig, ancien ministre, ingénieur général des ponts et chaussées, la mission d'étudier, en liaison avec les collectivités locales intéressées, le tracé définitif du projet de TGV Est et de rechercher les concours financiers nécessaires à sa réalisation. M Essig remettra ses conclusions pour la fin de l'année 1989.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11995

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1867